

NOT KOZÉ!

ÉDITION N°2 - NOVEMBRE 2025

LA NEWSLETTER DU CRPMEM

Comité régional
des pêches maritimes
et des élevages marins

CRPMEM
de La Réunion



À la Une

Retours sur les échanges du Bureau du CRPMEM de La Réunion du mercredi 26 novembre 2025

Malgré le retour de conditions météorologiques plus démentes sur la plupart des ports de l'île ce mercredi matin, les élus se sont déplacés en nombre pour participer au quatrième Bureau du CRPMEM de La Réunion de l'année 2025, en présence de Monsieur Nicolas Le Bianic, directeur de la mer Sud océan Indien (DMSOI), et des services de l'Économie Bleue et du Fonds européen pour les affaires maritimes, pour la pêche et pour l'aquaculture (FEAMPA) de la Région Réunion.

Seules deux délibérations étaient inscrites à l'ordre du jour, la première sur l'attribution des dernières licences de pêche à la palangre horizontale de surface et la seconde sur les quotas de thons albacore et patudo à l'échelle des pêcheries réunionnaises en océan Indien.

Les échanges ont été particulièrement riches sur ce second sujet, dans l'objectif de définir la meilleure stratégie professionnelle en vue de 2026 pour ne pas revivre l'arrêt de la pêche de certains bateaux hauturiers comme cette situation est survenue en milieu d'année 2025.

La pêche réunionnaise, par la voix du président Zitte, portera la semaine prochaine à Paris auprès de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) à l'occasion du Bureau et du Conseil du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) un message offensif pour s'assurer un niveau suffisant de quotas de pêche aux thons albacore et obèse en océan Indien.

Au moment où se décident les quotas sur le skipjack ou thon listao à l'échelle de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), le CRPMEM de La Réunion entend réclamer avec fermeté les antériorités de la pêche ultramarine de La Réunion et de Mayotte sur cette espèce, lesquelles permettront au besoin des échanges pour du patudo en 2026.

Si la DMSOI a salué à l'occasion du Bureau le travail efficace de suivi des consommations et de négociations de quotas supplémentaires sur l'année 2025, les élus du CRPMEM de La Réunion ont insisté sur le fait que 2026 devait se dérouler autrement.

Ils ont rappelé à l'administration que la situation rencontrée n'est le fait que d'un quota insuffisamment dimensionné pour les pêcheries réunionnaises avec des années de référence (2017-2021) inadaptées puisque relevant d'une période où nos navires n'étaient plus autorisés à exploiter les eaux malgaches sous licence communautaire, où ils opèrent plus de 50% de leurs captures, contre seulement 10 à 15% pour les navires industriels.

Les élus du Bureau ont ainsi décidé l'envoi d'un courrier d'alerte au Commissaire Costas Kadis sur la nécessité de garantir aux pêcheries artisanales riveraines de l'océan Indien des quotas suffisants, de l'ordre de 2% des captures européennes, pour la survie du secteur.

L'agenda de la pêche réunionnaise, création du CRPMEM de La Réunion, a fait l'objet d'une présentation aux membres du Bureau avant sa distribution au niveau local auprès de ses ressortissants, ses partenaires et les institutions ainsi que dans l'Hexagone à destination des élus du CNPMM et des fonctionnaires des directions centrales des ministères.



LES BRÈVES DE QUAI

Deux nouvelles licences de pêche professionnelle à la palangre dérivante de surface pour l'année 2025 ont été attribuées.

Les navires AR MOR ATA0, récemment acquis par M. Dan Melchior, et YOU CAN de M. Teddy Mercier pourront exploiter les dernières semaines de l'année à la mini longline et ainsi profiter de la bonne saison de pêche.

Ces deux licences attribuées portent à 21 le nombre de palangriers côtiers en activité dans la zone comprise entre 12 et 20 milles autour de l'île sur les 25 licences que compte le contingent pour 2025.

Le préfet de La Réunion, Monsieur Patrice LATRON, sera en déplacement sur l'après-midi du jeudi 4 décembre 2025 auprès des pêcheurs à pied professionnels.

À l'invitation du président Zitte, le préfet ira à la rencontre et à la découverte des activités de pêche aux bichiques à l'embouchure de la Rivière du Mât.

Les professionnels ne manqueront pas de lui rappeler le double intérêt à poursuivre, celui de la préservation de cette ressource patrimoniale et culturelle à La Réunion mais aussi celui du maintien d'une activité traditionnelle à présent professionnalisée et structurée.

Les aides de minimis s'élargissent jusqu'à 40000 euros par entreprise sur trois ans.

Après l'annonce par la Direction de la mer Sud océan Indien de la création du registre national des aides d'État, les régimes à la flotte de pêche professionnelle, délibérés par le Conseil régional sur la base du règlement de minimis, vont à présent permettre d'accroître les aides publiques de 30000 à 40000 euros par entreprise sur une période de trois ans.

Le CRPMEM de La Réunion est à la disposition de ses ressortissants pour toute information complémentaire et pour l'appui au dépôt de leurs demandes d'aides.

La rencontre avec la RNNMR

À l'invitation du président Zitte, le groupement d'intérêt public (GIP) Réserve naturelle nationale marine de La Réunion (RNNMR), représentée par Madame Anne Laure Clément, responsable du pôle usages et activités, est venue présenter aux membres du Bureau le bilan de la création de l'aire marine protégée depuis sa création en 2007.

Elle a notamment pu rappeler les modifications règlementaires qui étaient venues impacter les traditions de la pêche professionnelle, tant en termes de zonages d'exploitation que de pratiques autorisées, d'une part, et les enjeux et les menaces pesant aujourd'hui sur cet aire marine, qui concentre 80% des récifs coralliens de La Réunion, d'autre part.

Il a aussi été discuté du contrôle réglementaire des usages par le GIP RNNMR, réalisé par les écogardes en leur qualité d'agents assermentés, et de la nécessité de lutter désormais plus efficacement contre les activités de braconnage (pêche sous-marine, pêche de nuit...).



Anne Laure CLÉMENT a aussi rappelé le rôle essentiel du GIP RNNMR en termes de sensibilisation des différents publics (scolaires, administrations, acteurs professionnels...) et d'accompagnement à l'évolution nécessaire des comportements, en mer mais désormais surtout à terre. L'encadrement des pollutions issues des bassins versants est un facteur déterminant pour l'avenir du milieu marin.

Les membres du CRPMEM ont ainsi rappelé combien les ruissellements issus des parcelles déboisées, mises en culture ou construites au cours des dernières années, parfois juste au-dessus des littoraux, exercent une pression désastreuse sur les milieux côtiers, en favorisant le transport de sédiments, de « limon », de pesticides et autres matières en suspension, directement vers les eaux marines des zones côtières...

Plus largement, les membres du Bureau ont souligné la prise de conscience nécessaire par chacun des comportements impactants pour les bords de mer (crème solaire en suspension, déchets abandonnés sur les plages, piétinement des coraux, dégradations diverses...).

Les membres du Bureau ont enfin profité de la présence de la représentante du GIP RNNMR pour solliciter la réintroduction des droits traditionnels de pêche aux pêcheurs professionnels sur certaines espèces emblématiques telles que le zourite.

Une Journée mondiale de la pêche artisanale avec une meilleure ouvrière de France (MOF)

En célébration de la **Journée mondiale de la pêche artisanale** qui se tient chaque année le 21 novembre, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de La Réunion a organisé une Masterclass dispensée par **Madame Sonia Bichet, Meilleure Ouvrière de France (MOF) Poissonnière-Écaillère – promotion 2023** avec des élèves de Brevet Professionnel Arts de la Cuisine du centre de formation des apprentis (CFA) du Centhor.

Rendre hommage aux femmes et aux hommes qui affrontent les rudesses du métier de pêcheur artisan pour répondre aux enjeux d'alimentation d'un territoire ultramarin éloigné des grands marchés de consommation, tels sont chaque année le **leitmotiv de cette manifestation** et la **finalité de faire sublimer les produits de la pêche** par les jeunes futurs talents de la cuisine réunionnaise.

Madame Sonia Bichet, que le CRPMEM de La Réunion a invitée, est venue pour 10 jours à La Réunion. Elle porte **une série documentaire intitulée « 20 000 lieux sur les mers »** qui l'amène à la rencontre des pêcheurs, artisans et chefs de toutes les régions côtières, en mettant en lumière le savoir-faire, la passion et la diversité de la pêche française.

Ce projet a constitué une **opportunité forte de communication pour la pêche réunionnaise** pour **valoriser le métier de marin-pêcheur**, renforcer l'image positive de la filière et contribuer à faire connaître au grand public la richesse des pratiques de la pêche réunionnaise.

Après les huit premiers épisodes de 20 000 lieux sur les mers tournés en France métropolitaine, il a été convenu avec Sonia Bichet de réaliser une **saison 2 dédiée aux outremer**s avec de nouveaux épisodes.

Trois épisodes ont ainsi été tournés à La Réunion, le premier autour de l'**espadon**, espèce certifiée par le Marine Stewardship Council (MSC) « pêche durable », le second autour du **bichique**, le caviar de la pêche réunionnaise, et le troisième autour de notre crustacé emblématique, le **crabe girafe**.



Lassé de l'atonie et des erreurs d'aiguillage de l'État vis-à-vis de la Commission européenne pour parvenir au renouvellement avec aides publiques de la flotte de pêche de La Réunion, le président Zitte a adressé un courrier de rappel de son engagement d'avril dernier à La Réunion au Président de La République, lequel courrier a immédiatement eu les effets escomptés avec une instruction en cascade jusqu'à Matignon ainsi qu'aux cabinets « mer » et « outre-mer » puis jusqu'aux services centraux et déconcentrés de rédiger dans les plus brefs délais un projet de régime ad-hoc pour les DOM, en commençant par La Réunion.

Cette aide au renouvellement de la flotte de pêche de La Réunion développerait les mêmes arguments que ceux du régime de La Guyane française, à savoir la sécurité maritime qui concerne traditionnellement les personnes embarquées et les navires. Cette aide ouvrira la possibilité, aux autorités françaises, d'appuyer financièrement l'acquisition d'une quarantaine de navires de pêche, visant à offrir plus de sécurité aux pêcheurs pour répondre aux risques climatiques rencontrés (houle, courant, vent, ...) à La Réunion plus nombreux que les eaux du continent européen.



La Réunion, le **29 OCT. 2025**

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

N/Réf : CRPMEM/25 - 272

Monsieur le Président de La République,

Voilà déjà plus de six mois que, lors de votre déplacement à la Réunion les 22 et 23 avril 2025, vous avez témoigné de votre « honte » devant la manière dont les autorités françaises avaient traité la question de la flotte de pêche de La Réunion et vous vous êtes engagé à obtenir le même régime que celui gagné par vous-même pour la Guyane, qui permet dorénavant le renouvellement avec aides publiques des bateaux de pêche.

Ce nouvel espoir que vous avez fait naître il y a plus de six mois auprès des petits pêcheurs réunionnais s'évanouit de jour en jour devant l'atonie des autorités françaises à demander à la direction générale (DG) de la concurrence (COMP) de la Commission européenne une décision sur le modèle du régime validé pour la Guyane. Le silence écrasant dont elles font preuve à l'égard de chacune des relances que je leur ai adressées transforme la frustration de nos petits pêcheurs en frustration puis en désarroi et enfin en colère.

Personne au niveau de l'État, Monsieur le Président, ne défend votre parole donnée aux pêcheurs réunionnais et tous se heurtent au mur dogmatique que leur oppose la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (MARE), avec les bricolages auxquels s'affairent encore dernièrement les administrations centrales et la Représentation permanente sur la modification des lignes directrices ou encore l'intégration de spécificités dominiennes au prochain règlement Omnibus.

Là, où pour la Guyane, il avait fallu, sous votre impulsion, seulement trois mois à l'État, entre le dépôt du régime d'aides ad-hoc et son acceptation par la Commission européenne pour répondre aux enjeux de sécurité des marins pêcheurs guyanais, cela fait désormais six mois que l'impuissance des autorités françaises suite à votre prise de parole présidentielle à La Réunion donne une image désastreuse pour votre autorité. La finalité reste pourtant strictement la même, celle de répondre à l'urgence de sécurité, de souveraineté et d'antériorité des petits pêcheurs en océan Indien, dont vous faites depuis 2017 le cœur de votre action personnelle pour les DOM.

J'en appelle, une fois encore, Monsieur le Président, à votre impulsion et à votre autorité pour que votre parole soit enfin respectée et que l'État apporte le poids politique qui s'impose s'agissant de la concrétisation de votre engagement vis-à-vis des pêcheurs réunionnais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de La République, en ma plus respectueuse considération.



Les navires visés par l'aide, destinés à la pêche artisanale côtière, sont aujourd'hui âgés en moyenne de 20 à 25 ans et sont très fortement limités en termes de distances de navigation. Ces derniers doivent respecter des prescriptions limitatives d'exploitation à moins de 5 milles des côtes, les obligeant à cibler des espèces démersales très côtières, pourtant déjà en surexploitation tout autour de l'île, qui ne dispose pas de plateau continental. La modernisation de cette flotte de pêche va donc de pair avec la préservation durable de la ressource démersale et benthique autour de La Réunion.

Ainsi, les nouveaux navires seront nécessairement autorisés à une 3ème catégorie, restreinte ou pleine, permettant ainsi de reporter l'effort de pêche vers les espèces pélagiques migratrices du large.

Dans ce cadre, les autorités françaises transmettront par une notification de la collectivité régionale de La Réunion visant à lui permettre, avec l'aide de l'État, d'appuyer financièrement le renouvellement d'une quarantaine de navires de moins de 12 mètres. Le régime prendrait la forme d'une aide à l'investissement qui se terminera le 31 décembre 2027. Une intensité d'aides publiques de 60% sera accordée aux bénéficiaires désireux de renouveler leur navire pour une unité de moins de 12 mètres en 3ème catégorie de navigation pleine ou restreinte, avec un financement à parts égales entre l'État et la collectivité régionale.

Rapport d'information relatif à l'avenir de la gouvernance de la pêche française

Un rapport d'information sur l'**avenir de la gouvernance de la pêche française** a été présenté le mercredi 15 octobre 2025 à l'Assemblée nationale par les députés - rapporteurs Stéphane Buchou (Ensemble pour la République, Vendée) et Damien Girard (Écologistes et social, Morbihan).

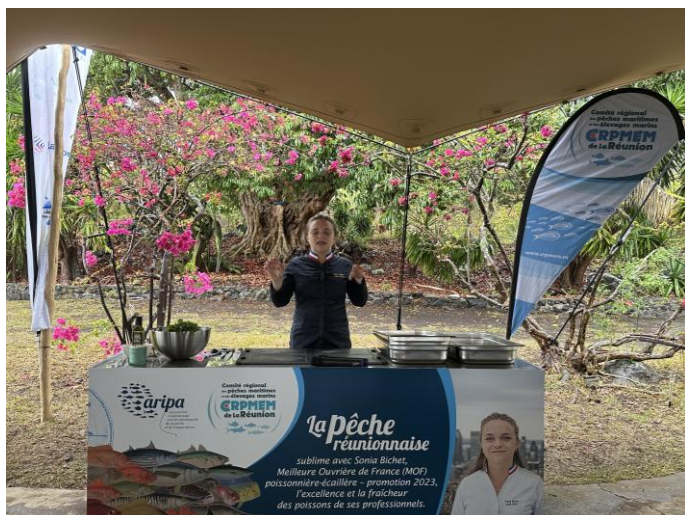
Si les débats se sont concentrés sur la gouvernance hexagonale et les enjeux des façades métropolitaines, les atouts des Outre-mer y ont été évoqués.

Dans les constats généraux, il est ressorti que la **pêche française était à un tournant, confrontée à des défis majeurs** : décarbonation, renouvellement générationnel, gestion durable, concurrence des usages maritimes, pression réglementaire, vieillissement de la flotte, dépendance énergétique, difficultés de recrutement, autant de sujets communs rencontrés et à surmonter par la pêche réunionnaise.

S'agissant de la **gouvernance et de la représentation**, il leur est apparu que les pêcheurs se sentent mal représentés et peu écoutés dans les instances, invitant à une gouvernance modernisée et plus démocratique. Sur la **gestion de la ressource et des quotas**, les députés ont remis en cause le modèle de répartition actuel des droits de pêche jugé archaïque et peu transparent ainsi que ont porté la nécessité de prendre en compte des critères socio-économiques et environnementaux. Au niveau du **dialogue avec la science et la société**, la nécessité de renforcer la coopération entre pêcheurs et scientifiques s'est avérée essentielle pour une gestion robuste et partagée de la ressource, et d'investir dans la recherche publique. Sur le thème de la **transition écologique et énergétique**, les rapporteurs ont insisté sur la nécessité d'accompagner la flotte vers la décarbonation, notamment via des solutions adaptées aux petites unités et la fiscalité éolienne. Sur la **souveraineté alimentaire et du modèle artisanal**, une forte inquiétude est apparue des professionnels rencontrés par les rapporteurs sur la concurrence internationale, sur la délocalisation des débarquements, et il est ressorti une urgence à définir juridiquement la pêche artisanale et de durcir les critères de liens économiques avec le territoire. S'agissant enfin des **questions sociales et générationnelles**, leur rapport voue une préoccupation forte sur le renouvellement des générations, la précarité économique et la transmission des droits à pêcher.

Pour davantage d'informations, n'hésitez pas à aller consulter le rapport complet sur le lien suivant : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-eco/117b1964_rapport-information

Retour en images sur la Journée mondiale de la pêche artisanale avec Sonia Bichet



Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion
47 rue Évariste de Parry 97420 Le Port – 0262 42 23 75

Directeur de publication : Gérard Zitte – Rédacteur en chef : Ludovic Courtois
Rédaction : David Guyomard, Léa Ligdamis, Thomas Poirout, Ruben Gallien, Didier Damour
Photographies : Ludovic Courtois, Léa Ligdamis, Bruno Langlade